

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2627

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Approbation du projet de gouvernance du syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage et le Syndicat de la Rize - Désignation des représentants au comité syndical

Direction de la Gestion

**Rapporteur :** M. BRUMM Richard

## SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2627 - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DU GRAND PARC MIRIBEL-JONAGE (SYMALIM) - APPROBATION DU PROJET DE GOUVERNANCE DU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU SYMALIM AVEC LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU CANAL DE JONAGE ET LE SYNDICAT DE LA RIZE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL (DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

### **I - Contexte**

Le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) a été créé par arrêté préfectoral en date du 1er avril 1968. La Ville de Lyon adhère au syndicat depuis de nombreuses années.

Le SYMALIM a pour objet la gestion et l'exploitation du grand parc Miribel-Jonage dans le respect de ses 4 vocations : préservation de la ressource en eau potable, favorisation de l'espace de régulation des crues, développement des loisirs de plein air et valorisation du patrimoine naturel.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Préfet du Rhône du 16 octobre 2015 envisageait la fusion du SYMALIM avec le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize. Ce projet de fusion a été repris par la suite dans le cadre de la partie prescriptive du SDCI du 17 mars 2016 pour une application effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Préfet a pris un arrêté le 8 avril 2016 portant sur le périmètre de la fusion, à savoir les collectivités membres de chacun des trois syndicats.

Après accord de la majorité des collectivités concernées par le périmètre de la fusion sur un projet de gouvernance, le Préfet prendra un arrêté de fusion avant la fin de l'année 2016. Le nouveau syndicat mixte ouvert issu de la fusion se réunira en début d'année 2017 pour voter ses statuts à la majorité des 2/3 du comité syndical conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **II - Projet de gouvernance pour le syndicat issu de la fusion**

Le périmètre du syndicat issu de la fusion comprend 16 collectivités membres : 13 communes (Miribel, Jonage, Beynost, Décines-Charpieu, Jons, Lyon, Meyzieu, Neyron, Nievroz, St Maurice de Beynost, Thil, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne), la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et le Département de l'Ain.

Il est proposé que le Comité syndical soit composé de 28 membres répartis de la manière suivante :

- 11 délégués titulaires et 11 suppléants pour la Métropole de Lyon,
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Ville de Lyon,
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Ville de Villeurbanne,

- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour le Département du Rhône,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département de l'Ain,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des communes Beynost, Décines-Charpieu, Jonage, Jons, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil et Vaulx-en-Velin.

La Ville de Lyon serait donc représentée par 2 élus titulaires et 2 suppléants au sein du Comité syndical contre 1 élu titulaire et 1 suppléant dans l'ancienne structure.

Chaque délégué serait porteur d'un nombre de droits de vote différenciés, sur un total de 99 droits de vote selon la répartition suivante :

- Métropole de Lyon : 5 droits de vote par délégué ; soit un total de 55 droits de vote (55,56 %) ;
- Lyon : 5,5 droits de vote par délégué ; soit un total de 11 droits de vote (11,11 %) ;
- Villeurbanne : 4 droits de vote par délégué ; soit un total de 8 droits de vote (8,08 %) ;
- Département de l'Ain : 4 droits de vote par délégué ; soit un total de 4 droits de vote (4,04 %) ;
- Département du Rhône : 2 droits de vote par délégué ; soit un total de 2 droits de vote (2,02 %) ;
- Décines-Charpieu, Meyzieu, Vaulx-en-Velin : 3 droits de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 3 droits de vote (3,03 %) ;
- Jonage, Miribel : 2 droits de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 2 droits de vote (2,02 %)
- Beynost, Jons, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil : 1 droit de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 1 droit de vote (1,01 %).

Le Comité syndical élirait parmi ses membres un Bureau exécutif composé de 12 membres : 1 président, 2 à 7 vice-présidents, 9 à 4 membres secrétaires. Les postes sont obligatoirement affectés de la manière suivante :

- Trois à la Métropole ;
- Un à la Ville de Lyon ;
- Un au Département de l'Ain ;
- Un au Département du Rhône ;
- Un à la Ville de Villeurbanne ;
- Cinq aux communes riveraines de l'île de Miribel Jonage dont deux pour les communes du département de l'Ain et trois pour les communes de la Métropole de Lyon et/ou du département du Rhône.

### **III - Désignation des représentants de Ville de Lyon au Comité syndical**

Afin de permettre l'installation du nouveau syndicat dès janvier 2017, il convient de désigner les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants de la Ville de Lyon au Comité syndical du syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

### **DELIBERE**

1- Le Conseil municipal approuve le projet de gouvernance du syndicat qui sera issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize.

2- MM. Alain GIORDANO et Guy CORAZZOL sont désignés en tant que représentants titulaires et Mme Sandrine FRIH et M. Jean-Jacques DAVID sont désigné(e)s en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du syndicat issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM